



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES



## Motifs de la décision prise suite à la consultation du public

### Approbation du Document d'objectifs du site NATURA 2000 « Cap Ferrat »

Compte tenu de l'absence d'observations sur les documents mis à disposition, le projet d'arrêté est conservé dans la version telle que soumise à consultation du public.